

LA



Saint-Ghislain, 24 Janvier 2013

DEMEURE de LESPAL  
Notaire  
RUE DE LA GRANDE TRIPERIE 3  
7000 MONS

Nos Réf : AMT/MT/11/TERRANOVA

Vos Réf : 00-01-495/005-P6

Maître,

En réponse à votre demande d'informations relative à un bien sis à SAINT-GHISLAIN, rue du Port n° 120, cadastré section B n° 474M, appartenant à M. TERRANOVA nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles 85, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>, et 150 bis § 1<sup>er</sup> du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine :

Le bien en cause :

- est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Mons-Borinage approuvé par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 09.11.1983 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
- est situé en zone d'habitat urbain à forte densité au Schéma de Structure Communal approuvé définitivement par le Conseil Communal en séance du 23.05.2005 ;
- est situé en aire bâtie urbaine à forte densité au RCU approuvé par le Ministre du Logement, des Transports et du Développement Territorial en date du 14.05.2006 ;
- permis d'urbanisme datant de moins de dix ans pour ensemble immobilier n°474L : permis d'urbanisme pour la transformation de l'ancienne école (dit home des Bateliers) en 32 logements et la démolition de l'ancienne maison du « cuisinier » délivré par le Collège communal en date du 10/03/2009.

---

Administration communale de la Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 SAINT-GHISLAIN (Tertre).  
Tél : 065 76 19 00 - Fax : 065 76 20 00 - Tout renseignement relatif à cette lettre peut être obtenu auprès de :  
Martine Thayse- ligne direct: 065 76 20 13 - Courriel: info@saint-ghislain.be



Pour notre environnement, la Ville de Saint-Ghislain utilise du papier recyclé

Permis d'urbanisme pour la transformation d'une partie du Home des Bateliers délivré par le Collège communal en date du 24/11/2009.

Permis d'urbanisme pour la transformation d'une partie du Home des Bateliers en appartements et en surfaces de bureaux délivré par le Collège communal en date du 13/10/2009.

Permis d'urbanisme pour la transformation d'une partie du Home des Bateliers délivré par le Collège en date du 30/03/2010.

Permis d'urbanisme pour l'aménagement de deux appartements dans l'ancien internat délivré par le Collège communal en date du 11/01/2011.

Permis d'urbanisme pour la création de deux logements supplémentaires délivré par le Collège communal en date du 01/02/2011

- permis de lotir : néant
- PCA : néant
- certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans : néant
- inscription sur la liste de sauvegarde : néant
- classement établi par le Code : néant
- mesures d'expropriation : néant
- voirie : communal en tarmac et égouttée
- zone d'aléa d'inondation : hors zone
- est - n'est pas situé dans un périmètre de protection des puits de captage
- est - n'est pas situé dans un périmètre d'intérêt paysager
- est - n'est pas situé en zone NATURA 2000
- est - n'est pas situé à proximité d'un site « SEVESO »



- Conduite de gaz Fluxys dans un périmètre de moins de 250m : Présence à +/- 220m de l'autre côté de l'autoroute.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal,

B. BLANC



Le Bourgmestre,

D. OLIVIER



---

Administration communale de la Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 SAINT-GHISLAIN (Tertre).  
Tél : 065 76 19 00 - Fax : 065 76 20 00 - Tout renseignement relatif à cette lettre peut être obtenu auprès de :  
Martine Thayse- ligne direct: 065 76 20 13 - Courriel: [Info@saint-ghislain.be](mailto:Info@saint-ghislain.be)



Pour notre environnement, la Ville de Saint-Ghislain utilise du papier recyclé